

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Bannier et M. Proença

à l'amendement n° 283 (Rect) de M. Belhaddad

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.